

Robillard, Turner, Sadler, Ekers, Gallery, Wilson, L.-A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Walsh, Nelson, Sauvageau, N. Lapointe, Stearns, Payette, Couture, Hébert, DeSerres, Bastien, Marchand, Leclaire, Proulx, Paquin et Duquette.

PETITIONS.

—1. De M. le recorder R.-S. Weir, représentant la nécessité de maintenir à l'Hôtel de Ville les quartiers de Madame Lajeunesse, la matrone de la police.

Renvoyée à la Commission des Finances.

—2. Du lieutenant-colonel Gordon, commandant du district militaire de Montréal, demandant que soient exempts de taxes les chevaux servant au service militaire.

Renvoyée à la Commission des Finances.

—3. De la Société de Protection des Femmes et des Enfants, représentant la nécessité de maintenir à l'Hôtel de Ville les quartiers de Madame Lajeunesse, la matrone de la police.

Renvoyée à la Commission des Finances.

—4. De la Caledonian Insurance Co., et de M. J.-W. Talley, soumettant certaines suggestions au sujet des impôts sur les compagnie d'assurances.

Renvoyée à la Commission des Finances.

—5. Du conseil du Board of Trade, se plaignant de l'état des rues.

Renvoyée à la Commission de la Voirie.

—6. De M. R.-A. Campbell, soumettant certaines suggestions au sujet de la régie du gaz d'éclairage.

Renvoyée à la Commission des Incendies et de l'Eclairage.

—7. De MM. H. Bourgie & Cie, demandant l'autorisation de construire une écurie rue Frontenac, n° 166.

Renvoyée à la Commission des Incendies et de l'Eclairage.

—8. De la Gas Appliance Co., soumettant certaines suggestions au sujet de la régie du gaz d'éclairage.

Renvoyée à la Commission des Incendies et de l'Eclairage.

—9. De MM. H. Morgan & Cie, se plaignant de l'insuffisance de leur approvisionnement d'eau.

Renvoyée à la Commission de l'Aqueduc.

—10. De M. l'inspecteur de la Ville, répondant comme suit aux questions qui lui ont été posées au sujet du service du Terminal:

A MM. le président et aux membres de la Commission de la Voirie.

Messieurs,

Conformément à vos instructions, concernant certaines obligations de la Cie du chemin de fer Terminal de Montréal, j'ai l'honneur de vous soumettre les réponses suivantes:

1.—Le service fait par cette compagnie le 11, le 14, le 15 et le 16 du courant variait de 2 à 15 minutes et était en moyenne de 5½ minutes. La circulation des tramways de la Compagnie fut vérifiée pas nos inspecteurs des rues à divers endroits et à différentes heures le long du réseau de la Compagnie.

2.—La Compagnie a tenu les rues sillonnées par ses lignes libres de neige, sauf les rues entourant la salle d'exercices (Avenue de l'Hôtel de Ville, rues Craig et Cadieux), où une partie seulement de la neige a été enlevée.

3.—La section 25 du règlement n° 274, se lit comme suit: "La Compagnie devra arroser les rues où sa ligne sera établie, en par la Ville, fournissant l'eau et les chars requis pour cette fin, le tout sans rémunération et selon que l'exigera l'inspecteur de la Ville"; mais la Ville n'a pas fourni encore les chars nécessaires pour cela, et par conséquent la Compagnie n'a pas arrosé lesdites rues.

4.—Cette question a été renvoyée au trésorier de la Ville, vu la section 52 du règlement susmentionné.

J'ai, etc.,

J.-R. BARLOW,
Inspecteur de la Ville.

"Q.—La Cie du chemin de fer Terminal a-t-elle soumis un relevé de ses recettes, et quel pourcentage la Ville en a-t-elle reçu?"

"R.—La Cie du chemin de fer Terminal a soumis un relevé de ses recettes jusqu'au 31 décembre dernier, duquel il appert que les recettes brutes de la Compagnie jusqu'à cette date ont été de \$10,474.00, ce qui donnerait \$104.74 de pourcentage à la Ville; et, en ce qui concerne les recettes indiquées par la clause 48 du règlement 274, la chose est en suspens en attendant une interprétation légale.

"Un chèque pour le montant ci-dessus a été offert, mais on n'a pas voulu l'accepter avant que le point légal ait été réglé.

W. ROBB,
Trésorier de la Ville.

ler, Ekers, Gallery, Wilson, L.-A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Walsh, Nelson, Sauvageau, N. Lapointe, Stearns, Payette, Couture, Hébert, DeSerres, Bastien, Marchand, Leclaire, Proulx, Paquin and Duquette.

PETITIONS.

—1. From Mr. Recorder Weir, urging that Mrs. Lajeunesse retain her apartments in the City Hall.

Referred to Finance Committee.

—2. From Lieut. Col. Gordon, D. O. C. to exempt from taxation horses used for military purposes.

Referred to Finance Committee.

—3. From Society for the Protection of women and children asking that police matron, retain her apartments in the City Hall.

Referred to Finance Committee.

—4. From Caledonian Insurance Co., and J. W. Tatley, offering certain suggestions *re* tax on insurance companies.

Referred to Finance Committee.

—5. From Council of the Board of Trade complaining of condition of streets.

Referred to Road Committee.

—6. From R.-A. Campbell offering certain suggestions *re* gas contract.

Referred to Fire and Light Committee.

—7. From H. Bourgie & Co., to erect a stable at No. 166 Frontenac street.

Referred to Fire and Light Committee.

—8. From Gas Appliance Co., offering certain suggestions *re* gas supply.

Referred to Fire and Light Committee.

—9. From H. Morgan & Co., complaining of the water supply.

Referred to Water Committee.

—10. From City Surveyor replying to certain questions *re* Terminal Railway Co.

To the Chairman and Members of the Road Committee.

Gentlemen:

In compliance with your instructions regarding certain obligations of the Montreal Terminal Railway Co., I beg to submit the following answers to questions Nos. 1, 2, 3 and 4:

1.—The car service maintained by the M. T. Ry. Co., checked on the 11th., 14th., 15th. and 16th. instant, ranged from 2 to 15 minutes, and averaged about 5½ minutes. The cars were timed by our Street Inspectors at various points and different hours along the route of the Montreal Terminal Ry. Co.

2.—The Company has kept the Streets through which their lines pass clear of snow, excepting the Streets surrounding the Drill Hall on City Hall Ave., Craig and Cadieux Streets, where only a portion of the snow was removed.

3.—Section 25 of By-law No. 274 says: "The Company shall water the streets where their tracks are laid, the City to provide the water and cars required for that purpose, the whole without any remuneration and as may be determined by the City Surveyor," but the City has not yet provided the necessary cars for this purpose, and therefore, the Company has not watered the said Streets.

4.—This question has been referred to the City Treasurer, as per section 52 of the above-quoted By-law.

Yours truly,

J.-R. BARLOW,
City Surveyor.

Q.—Has the Terminal Railway Co., submitted a statement of its receipts and what percentage has the City received thereof?

A. The Terminal Railway Co., submitted a statement of its receipts up to the 31st. of December, last, showing that its gross receipts were, up to date, \$10,474.00, which would entitle the City to a percentage of \$104.74, and, as far as receipts contained in clause 48 of by-law 274, are concerned, the matter is in abeyance until a legal interpretation can be obtained in regard to it.

A cheque for the above amount was tendered but not accepted, until the legal point has been decided.

W. ROBB,
City Treasurer.